



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2025

Délibération 2025-005

Date de convocation : 21/01/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 28/01/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN Marie SABBATINI, Françoise PEZZOLI, Anne-Marie PONS, Paul CHRISTIN, Jérôme DEMOTIER, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Caroline FAYOL pouvoir à Nicolas PAGET
Corinne MARTIN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Julien LENZI pouvoir à Anne-Marie PONS
Christiane PICARD pouvoir à Cyril FLOURET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**DOMANIALITÉ / MISE EN VENTE D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES COMMUNALES SISES
CHEMIN DE LA BARRADE, LIEU-DIT LA PLAINE / PARCELLES AZ331 (4a et 49ca), AZ177
(32a et 70ca), AZ259 (5a et 31ca) ET A1145 (40a et 16ca)**

En janvier 2022, le président de la République annonçait la création de 200 brigades de Gendarmerie dans l'objectif de rapprocher les forces de l'ordre de la Population et renforcer leur présence au plus près de chacun. C'est en ce sens que Monsieur la Maire a porté en avril 2023 la candidature de Courthézon pour accueillir une nouvelle Brigade sur son territoire.

Cette proposition fait sens. Bien au-delà de la volonté d'installer durablement la Gendarmerie sur la Commune de Courthézon, elle entend reprendre un maillage territorial cohérent compte tenu des besoins opérationnels recensés à l'échelle départementale.

Le 02 octobre 2023, le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur annonçaient que Courthézon était retenue pour accueillir une Brigade fixe de Gendarmerie, composée d'une dizaine de Gendarmes. C'est finalement 27 effectifs qui seront accueillis dans cette Brigade fixe de Gendarmerie ainsi qu'un chenil de 8 chiens pour le groupe d'intervention cynophile régionale.

Par délibération 2024049 du 11 juin 2024, le Conseil municipal désignait le bailleur social Grand Delta Habitat pour porter le projet.

Il convient désormais de préciser par délibération l'emprise foncière sur laquelle sera accueillie la Brigade Territoriale Autonome, la Brigade Motorisée et le Groupe d'Intervention Cynophile.

Pour la réalisation des équipements de ce projet, il est proposé à l'assemblée délibérante de céder les parcelles suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

- Les parcelles AA331, AZ259 et AZ177 composant un espace foncier non bâti sis au Nord-ouest du lotissement de la Barrade, d'une contenance totale de 4 250 m² au prix de 72€/m² ;
- Une partie de la parcelle A1145, sise route de la plaine, au prix de 60€/m² pour permettre d'accueillir un chenil. Cette parcelle devra faire l'objet d'un découpage foncier afin de ne céder que le foncier nécessaire à l'implantation d'un chenil (division à venir).

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.) et notamment les articles L2111-1 et L2141-1 et suivants,

Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-29 et les articles L2241-1 et suivants,

Vu la délibération 2024049 du 11/06/2024,

Vu les avis des domaines en date du 17/04/2024 et 31/05/2024,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'accueillir sur son territoire une Brigade fixe de Gendarmerie.

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé Maire-Adjoint délégué à l'aménagement urbain, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la vente des parcelles AA331, AZ259 et AZ177, sises chemin de la Barrade, lieu-dit La Plaine au prix de 72€/m² et A1145 sise route de la Plaine au prix de 60€/m².
- **PRÉCISE** que la parcelle A1145 fera l'objet d'un découpage foncier afin de ne céder que le foncier nécessaire à l'implantation d'un chenil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le 1^{er} Adjoint, à signer l'ensemble des actes afférents à ces cessions et à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET

